



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

Direction départementale
des Territoires de l'Oise

**AVIS
DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DE L'OISE.**

*portant sur l'arrêté autorisant la régulation des blaireaux
par les lieutenants de louveterie
sur la campagne 2018.*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212 et L.2215-1 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.424-1, L.424-4, L.427-2, L.427-6 et R.427-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2014 nommant les lieutenants de louveterie pour le département de l'Oise ;

Vu la demande de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du 26 avril 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage du 25 avril 2018 ;

Vu la consultation du public réalisée du 5 au 25 juin 2018 ;

Vu l'avis du président de la fédération départementale des chasseurs de l'Oise du 30 mai 2018 ;

Considérant les dégâts causés par les blaireaux aux cultures agricoles sur certains secteurs du département : piétinement des récoltes, affaissement des galeries sous le poids d'engins agricoles, terriers gênants, déblais, pertes de récolte, détérioration de matériel ;

Considérant les risques sanitaires dus à la propagation de la tuberculose bovine par des animaux porteurs ;

Considérant les risques de sécurité publique liés à l'affaissement des routes départementales ou de certains tronçons de voies ferrées dû à la présence de terriers de blaireaux sous l'asphalte ou le ballast ;

Considérant que l'article L 427-6 du code de l'environnement précise : « Sans préjudice des dispositions de l'article L 2122-21 (9°) du code des collectivités territoriales, il est fait chaque fois que nécessaire, sur ordre du préfet, après l'avis du directeur départemental des Territoires, des chasses et battues générales ou particulières aux animaux nuisibles » ;

J'émet un avis favorable à la prise de l'arrêté cité en objet ;

Fait à Beauvais, le 2 juillet 2018

Le directeur départemental des territoires


Le directeur départemental des territoires
www.oise.pref.gouv.fr